

**DELIBERATION 22-12-02 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2022**

La secrétaire de séance : Madame DHAUSSY Francine

**Objet : Achat de la parcelle AC 170 rue Gustave Delory**

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le Jeudi 08 décembre à 18 heures 30 minute, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 02 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents** : BLONDIAUX Éric, PETIT Francky, MEDJAHED Farid, CAMPHIN Nathalie, GABET Jérémy, DHAUSSY Francine, DUPONT Brigitte, MATER Rudy, DUVIVIER Laurent, CAREMIAUX Sylvie, HEBERT Christelle COZETTE Bruno, COSSART Morgan, BLAMPAIN Evan, HOUBE Loïc

**Etaient représentés** :

MATER Firdaouze procuration à Mater Rudy  
DOLEZ Hélène procuration à CAREMIAUX Sylvie

**Etaient absents** : PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, LEVREZ Jacqueline, ROSSANO Sébastien, ROCQ Gilles

**Nombre de votants : 17**

- Pour : 17
- Contre : 00
- Abstention : 00

**EXPOSÉ** :

**Les Domaines ont mis en vente la parcelle AC 170 au 230 rue Gustave Delory à La Sentinelle pour 15 000€. Après négociations, la commune a obtenu un accord le montant de 1500€. Cette parcelle sera utilisée par la suite pour l'aménagement du cadre de vie et la création de liaisons douces avec les futurs projets communaux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 21-09-02 en date du 11 septembre 2021 relative aux délégations faites du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition d'achat des Domaines du 8 Novembre 2022

Après en avoir **délibéré à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la proposition ci-dessus énoncée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

**Signatures :**

Le(la) secrétaire de séance,

Mme DHAUSSY Francine



Le Maire,

Monsieur BLONDIAUX Éric

